

## CONTRIBUTION DE LA TECHNOLOGIE GPS/STATION PERMANENTE A LA SECURISATION FONCIERE AU BENIN

*TOSSOU D.(1), KIKI A.(2)*

*(1) ASSOCIATION BENINOISE DE CARTOGRAPHIE, COTONOU, BENIN ; (2) IGN, COTONOU, BENIN*

La compétition croissante pour l'accès à la terre et pour les autres ressources naturelles entraîne la multiplication des conflits et la spéculation sur le principal facteur de production qu'est la terre. Le Bénin se classe aujourd'hui parmi les pays de la sous-région ouest africaine marqués par une croissance régulière des conflits fonciers de toutes sortes (Diakitè, 2003). Si les raisons de ces conflits sont de plusieurs ordres, le dispositif technique utilisé par les topographes et les cartographes participant énormément à cette situation. C'est pour cela que profitant de l'appui financier des partenaires au développement, le Bénin a bénéficié de la construction de sept (07) stations permanentes sur son territoire.

En effet, le Bénin vient de rentrer dans la cour des grands. Deuxième pays après l'Afrique du Sud, il est admis dans le réseau géodésique mondial grâce à la Station Permanente de Cotonou. Une reconnaissance internationale de l'effort fournit depuis plus de quatre ans pour hisser le pays au rang des nations disposant d'équipements géodésiques ultramodernes.

Le Projet « Accès au Foncier » dont l'objectif est d'assurer au Bénin une sécurisation foncière s'est penché sur les problèmes récurrents d'infrastructures géodésiques au Bénin par la mise en place d'un réseau de sept stations permanentes à Cotonou, Abomey, Savalou, Parakou, Nikki, Kandi et Natitingou. Cette nouvelle technologie a hissé le Bénin en 2008 au rang des grandes nations africaines en équipements géodésiques modernes après l'Afrique du Sud.

Une station permanente est un point géodésique établi sur un site dégagé de tout obstacle, généralement un toit d'édifice, sur lequel une antenne capte continuellement les signaux provenant des satellites GPS/GLONASS. Les stations captent les signaux en permanence 24 heures sur 24. Ces signaux sont décodés par un récepteur bi-fréquence. Les données des stations permanentes sont enregistrées toutes les cinq secondes et peuvent également l'être à la seconde. L'accès aux données est libre et ces stations sont sollicitées pour le moment par des utilisateurs du secteur privé (géomètres-experts, topographes et autres techniciens) et des utilisateurs du secteur public (IGN) en charge des activités de Plans Fonciers Ruraux et de transformation de Permis d'Habiter en Titres Fonciers.

La mise en service des sept (7) stations permanentes installées au Bénin vise essentiellement le renforcement des capacités cartographiques et topographiques des professionnels du secteur public et privé ; elle favorise l'enregistrement rapide des droits de propriété et l'établissement de bases de données fiables pour la Direction Générale des Impôts et des Domaines, la Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre, les Centres Départementaux des Domaines, les Communes, les Départements etc;

L'objectif final poursuivi par la mise en place des stations permanentes est de pouvoir amener tous les acteurs du foncier au Bénin à travailler dans un système unique de référence. Le programme s'engage par ailleurs à diminuer l'investissement en achats d'équipements onéreux. Ainsi, les géomètres professionnels et autres utilisateurs de cette technologie aussi bien du secteur public que privé sont épargnés de l'acquisition d'un récepteur supplémentaire comme station de référence.

Grâce à ces stations permanentes, notamment celle de Cotonou, le Bénin vient d'intégrer le cercle très restreint des pays membres du Réseau Géodésique Mondial. Une véritable performance au regard des critères exceptionnellement rigoureux qu'il faut remplir avant d'en être membre. Le Bénin et l'Afrique du Sud sont les deux pays sur le continent africain à faire partie de ce réseau qui offre l'avantage de permettre à n'importe qui au monde de procéder à des calculs géodésiques fiables sur le Bénin où qu'il soit sur la planète.

